

IVOIR' PRÉVOYANCE

Cotisez 3.000 ^{F CFA} chaque mois pour garantir un soutien financier **jusqu'à 2.500.000 ^{F CFA}** en cas de décès.



Objet

- Contrat individuel assurant un soutien financier en cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit déclaré

Garanties

- Paiement d'un capital décès et de frais funéraires en cas de décès de l'adhérent
- Paiement de frais funéraires en cas de décès du conjoint(e) ou d'un enfant déclaré

Modalités

- En cas de décès de l'adhérent, versement au bénéficiaire des frais funéraires de 500.000 francs CFA et un capital de 2.000.000 francs CFA
- En cas de décès du conjoint(e) déclaré(e), versement à l'adhérent des frais funéraires de 500.000 francs CFA
- En cas de décès d'un enfant déclaré, versement à l'adhérent des frais funéraires de 300.000 francs CFA

Bénéficiaire

- L'adhérent ou la personne désignée sur le bulletin de souscription en cas de décès de l'adhérent

Cotisation

3.000 ^{FCFA} **par**
mois



16 76

Ouvert 7j/7j de 07h30 à 19h30

Abidjan Plateau-Avenue Franchet d'Esperey
www.mugef-ci.com

Être ensemble, c'est un privilège !